

Compte-rendu de la séance du 5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Samira BERMOND, Pauline RICHON, Messieurs David BERNARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

Etaient absent-e-s excusé-e-s : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Monsieur David BERNARD, Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 8 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Cimetière communal – Règlement intérieur

Monsieur le Maire présente le projet de règlement communal du cimetière de Montjoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le règlement communal du cimetière de Montjoux tel qu'annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Cimetière communal – Tarif et durée des concessions à compter du 6 février 2024

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit :

- Emplacement pour urne funéraire (dimensions 1m x 1m) : **170 €**
- Emplacement pour cercueil (dimensions 1m x 2m50) : **280 €**

FIXE la durée des concessions dans le cimetière communal à **30 ans**

DIT que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 6 février 2024

Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) : participation au poste du Maître E

Monsieur le Maire rappelle que le poste de Maître E (RASED) intervenant dans les écoles élémentaires et maternelles des neuf communes environnantes est rattaché à la commune de la Bégude de Mazenc depuis plusieurs années.

Il explique que les communes bénéficiant du service doivent participer financièrement au défraiement de ce poste à hauteur de 10€ par année scolaire et par classe.

Il précise que ces frais feront l'objet d'un titre de recettes envoyé chaque année par la commune de la Bégude de Mazenc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE que la commune participe au défraiement du poste de Maître E à hauteur de **10 € par année scolaire et par classe**

Représentation au SIEA : nomination de deux délégués supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence Eau et Assainissement de la commune au SIEA Dieulefit – Poët-Laval depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il explique que la commune de Montjoux a désormais droit à trois sièges au comité syndical du SIEA, soit deux sièges supplémentaires par rapport à l'ancienne situation. Il rappelle que Monsieur Philippe PATRY est déjà délégué titulaire.

Il propose de désigner Mesdames Patricia VIOLET et Frédérique LECOINTE comme délégués titulaires et Monsieur Christian DELEBARRE comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le tableau des délégués de la commune au comité syndical du SIEA comme suit :

Délégués titulaires : Philippe PATRY, Patricia VIOLET et Frédérique LECOINTE

Délégué suppléant : Christian DELEBARRE

Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat aidé (CUI-CAE)

M. Le Maire, rappelle qu'en application de l'article L. 5134-20 du code du travail, le Contrat Unique d'Insertion est un contrat qui se décline dans le secteur non marchand sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Il rappelle que suite à la répartition des élèves au sein du RPI Montjoux-Roche St Secret pour l'année scolaire 2023-2024, des élèves de Grande section de maternelle sont scolarisés à l'école de Roche St Secret et il a été nécessaire que ces élèves bénéficient sur leurs journées de classe de la présence d'une personne faisant office d'ATSEM.

Cette mission a fait l'objet d'un emploi dans le cadre d'un contrat aidé (CUI-CAE) pour une première durée de 6 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024. Le renouvellement de ce contrat a été obtenu pour une durée de 6 mois supplémentaires, du 1^{er} mars au 31 août 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de prolonger un emploi pour une personne effectuant les missions d'assistant scolaire dans le cadre du renouvellement d'un contrat aidé CUI-CAE à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 6 mois.

FIXE le nombre d'heures hebdomadaires de travail à 26 heures

DIT QUE La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Informations et questions diverses

Point sur les chemins

- Chemin du Vallon ; prévoir deux coupes
- Chemins de la Croisière et de Barjol ; fortement endommagés par la circulation excessive pendant les travaux sur la départementale, il faut faire évaluer les dégâts
- Rues de la Paillette et du Vieux Village : n'ont reçu aucun entretien depuis longtemps

Pascal KEINBORG se charge de faire le tour avec une entreprise et de demander des devis, puis un arbitrage sera fait en fonction des priorités et des montants.

Travaux Salle des Fêtes

- Demande de subvention déposée à la Région : accord de principe
- Signature des devis
- Programmation des travaux en fonction du planning de location de la salle, peut-être une partie avant l'été et une partie après.

Travaux église

Le plancher de la sacristie s'est en partie affaissé, il faut remplacer des poutres qui le soutiennent. Un devis va être demandé à l'entreprise Art & Co.

Elagage de tilleuls route de Dieulefit

Un devis a été signé avec l'entreprise C L'Arbre pour élaguer trois tilleuls au niveau de l'habitation de Mme Mahiou.

Dates de réunions

- Réunion des commissions Ecole du RPI lundi 12 février à 17h30
- Réunion publique avec le SIEA (au sujet du transfert de compétence) en mars, avec le SMBVL (au sujet du gué de Barjol) en avril
- Prochains conseils : vote des comptes administratifs le 5 mars et vote du budget le mardi 2 avril.

Séance levée à 20h30